



SNUipp Pas de Calais
16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires,

L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) va être augmentée de 800 euros dès la rentrée 2016. C'est ce que revendiquait le SNUipp-FSU.

Porter l'ISAE à 1200 € annuels, à égalité de l'indemnité du second degré (ISOE), soit l'équivalent de 80€ net par mois dès septembre constitue une avancée importante vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignants du primaire qui s'investissent sans compter pour la réussite de leurs élèves. C'est un geste légitime de reconnaissance : « À qualification égale, rémunération égale ».

Pour obtenir gain de cause, il aura fallu que les personnels, à l'appel du SNUipp-FSU, multiplient les initiatives et les actions : lettre à la ministre signée en novembre 2015 par plus de 51 000 collègues, journée de grève le 26 janvier suivie par plus de 100 000 collègues, lettre au Premier ministre signée en 4 jours par plus de 23 000 enseignants et remise à Matignon le 22 mars. Il est cependant impératif que tous les professeurs des écoles, sans exception, puissent percevoir l'ISAE. Le SNUipp-FSU continue ainsi de réclamer que cette indemnité soit versée à tous les professeurs des écoles L'ISAE doit par ailleurs être intégrée au traitement indiciaire afin qu'elle soit prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Pour autant, le déclassé salarial des enseignants des écoles n'est pas réglé et le métier souffre toujours d'un sérieux manque d'attractivité. Le SNUipp-FSU demande donc que la promesse pour 2017 de refonte des grilles de salaires aboutisse à une revalorisation substantielle de rémunération pour tous. Il faut également améliorer les carrières qui restent parmi les plus lentes des enseignants de l'Éducation nationale. À ce titre, le SNUipp-FSU demande que tous les professeurs des écoles puissent partir à la retraite en ayant accédé à l'indice 783 de l'actuel dernier échelon de la hors classe.

Plus généralement, pour le SNUipp-FSU, il est également nécessaire de rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis des années, ce qui nécessite une forte augmentation de la valeur du point d'indice.

Concernant l'ordre du jour de la CAPD

Le SNUipp-FSU remercie les services pour leur accueil et leur disponibilité. Néanmoins, nous déplorons les délais réduits pour effectuer le travail paritaire.

Cette année le bilan est plus que mitigé. Un peu moins de 41% des participants ont muté. Environ 22% participeront au second temps du mouvement. Nous constatons une érosion quant aux possibilités de mutation. Les postes bloqués accentuent le phénomène. Certains secteurs comme la côte demeurent très difficiles à obtenir. Beaucoup de personnels doivent effectuer un nombre considérable de kilomètres pour assurer leur service et subissent une détérioration de leurs conditions de travail et de leur vie personnelle.

Le SNUipp-FSU 62 continue de dénoncer et de revendiquer la suppression des postes bloqués, de l'extension de vœux, des postes de titulaires départementaux, des postes à profil qui ne permettent pas l'équité et la transparence des affectations, les priorités dont les données kilométriques et la bonification sont aléatoires...

Le SNUipp-FSU continue de revendiquer une nouvelle saisie lors de la 2^{de} phase du mouvement, avec la publication des postes restés vacants à l'issue du premier temps du mouvement.

Concernant les ineat/exeat

Après une phase informatisée affichant des résultats toujours décevants, nous voici à la phase des ineat/exeat Le SNUipp-FSU demande que tout soit fait pour favoriser les ineat/exeat et permettre à chaque personnel concerné d'obtenir satisfaction.

Il est important de faciliter ce mouvement complémentaire et de pouvoir satisfaire le plus grand nombre afin de ne pas plonger certains personnels dans des situations insupportables entraînant notamment des séparations de familles.

Le SNUipp-FSU demande la tenue d'un groupe de travail spécifique à ce sujet pour étudier toutes les demandes.

Concernant les allègements de service

Cette année encore, un grand nombre de demandes d'allègements de service est remonté aux services. Seule un peu plus d'une dizaine de demandes seront satisfaites et laisseront nombre de collègues dans une situation professionnelle très difficile.

Le SNUipp-FSU 62 déplore et dénonce la gestion uniquement budgétaire de ces situations : tout enseignant dont la situation médicale le nécessite doit pouvoir avoir accès à un allègement de service. Le SNUipp-FSU 62 demande qu'une solution soit proposée pour chaque personnel ayant une demande d'allègement de service.

De même, le SNUipp-FSU 62 dénonce le fait que les quarts d'allègements de services octroyés soient retirés du contingent de postes adaptés de courte durée.

Concernant le passage à la hors- classe :

Le SNUipp-FSU continue à de rappeler son opposition à la Hors-Classe qui est un échelon accessible à une minorité d'enseignants et revendique l'avancement le plus rapide pour tous, avec la création de nouveaux échelons dans la classe normale se terminant à l'indice terminal 783 pour tous.

Enfin, en dehors de cet ordre du jour, le SNUipp-FSU s'interroge sur la formation dont auront besoin les enseignants pour les accompagner à mettre en place les nouveaux programmes.

En effet, l'entrée en vigueur de nouveaux programmes à la rentrée oblige les équipes enseignantes à retravailler leurs progressions d'école notamment dans la mise en place de nouveaux cycles (CE2 au cycle 2 et cycle 3 CM-6^{ème}). Or, jusqu'à maintenant, aucun temps n'a été dégagé afin que les équipes puissent se réunir. Les 108h étant déjà programmées voire effectuées, elles ne peuvent être utilisées pour cela. Le SNUipp-FSU demande donc qu'une journée sur le temps élèves soit banalisée d'ici la fin de l'année scolaire afin que chaque équipe puisse se concerter, redéfinir les progressions et ainsi démarrer l'année scolaire 2016 – 2017 dans de meilleures conditions.